Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/07/2023 et publié ou notifié le 13/07/2023

## **COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON**

Séance ordinaire du 12 juillet 2023

Date de la convocation: 07/07/2023

Membres en exercice: 9

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 8

Votants: 9

<u>Présents</u>: Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Avmeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Sofie

AUBLIN, Chantal BESANCON

Pour: 5

Représentés: Marie-France MURAT par Olivier MURAT

Contre: 3

Excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance : Chantal BESANÇON

## Objet: Convention antenne Bouygues (4 opérateurs) - 2023\_43

Le Maire présente une convention portant occupation temporaire du domaine public rédigée par la société BOUYGUES (4 opérateurs). Elle a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition, sur le domaine pulic, au lieu-dit "chemin communal rue de l'Eglise" parcelle AC 11 superficie (environ 36 m²) pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation d'une station relais (antenne, armoire et divers matériels). Il y est précisé que les travaux d'aménagement, l'entretien des emplacements et des équipements techniques, le raccordement et les réparations seront entièrement à la charge du bénéficiaire de la ladite convention. La durée proposée est de 12 ans à la signature. La redevance annuelle est de 500 € du début du chantier à l'expiration des 12 ans.

Le conseil, après en avoir délibéré : 5 pour, 3 contre et 1 abstention

- ACCEPTE les conditions de la convention telle que présentée
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessite
- CHARGE le Maire d'établir les titres correspondants.

la Secretaire de Séance

Le Maire, Olivier MURAT

SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 13/07/2023 089-218900041-20230712-2023\_43-DE